LA FORET DOMANIALE

de

SAINT SERNIN DU BOIS

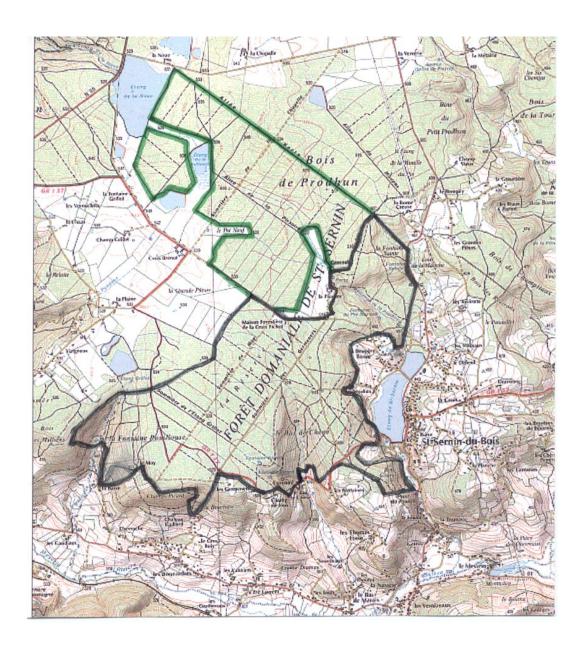


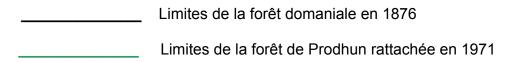
Bulletin de l'association des Amis de Saint Sernin du Bois

N° 9

SOMMAIRE

Introduction	Page 6
Origine et historique de la forêt	Page 7
Le milieu naturel	Page 9
Peuplement, essences, faune et flore	Page 11
L'exploitation de la forêt	Page 19





L'ensemble constitue l'actuelle forêt domaniale de Saint Sernin du Bois.

Introduction

La forêt domaniale de Saint Sernin du Bois couvre une superficie de 724 hectares. Elle déborde aujourd'hui largement les limites de la commune pour s'étendre, avec le bois de Prodhun, sur une partie de celle d'Antully

Les deux tiers de la forêt sont sur une zone de plateau et le tiers restant est situé sur versant exposé Sud -Sud Ouest au dessus de la vallée du Mesvrin.

C'est dans I 'optique de sa configuration actuelle telle que peuvent la découvrir les randonneurs ou les promeneurs occasionnels qu'a été abordée la réalisation du document qui suit. Il y sera cependant fait mention de son origine et de ses limites successives qui ont fluctué depuis le haut Moyen-Age jusqu'à nos jours.

Deux travaux qui relatent l'histoire de la commune fournissent les informations indispensables à la compréhension de son passé. Il s'agit de l'ouvrage de l'Abbé Sebille - Saint Sernin du Bois et son dernier prieur J.B.A de Salignac Fénelon – Paris 1882, et de la publication par H. Chazelle et A. Dessertenne en 1986 de Histoire de Saint Sernin du Bois. Ils seront cités chaque fois que cela sera nécessaire.

La majeure partie des renseignements relatifs à son aspect actuel, à son exploitation et à son aménagement sont des documents ONF qui nous ont aimablement été communiqués par l'agent responsable local M. Marcot que nous remercions ici.

L'origine de la forêt.

Un des premiers noms connu et relatif à la forêt de Saint Sernin apparaît dans le terrier de 1749 qui mentionne le don, fait par Hugues III père de Eudes IV Duc de Bourgogne à son retour de Terre Sainte, à l'Abbaye de Mézières. Il s'agissait d'une portion de sa forêt connue sous le nom de Prodhun. Ce nom pourrait venir d'une ancienne forme gauloise, *pro-dunum* et évoquerait un lieu élevé¹ mais sans certitude absolue.

J.B.A de Salignac Fénelon reçut le 23 juin 1745 du Roi Louis XV le prieuré de Saint Sernin. C'est à partir de cette date que l'on possède les premières données fiables concernant l'état de la forêt que le prieur détenait en propriété seigneuriale. Sont cités² « Le bois de Prodhun divisé par moitié avec Mme la Présidente Daligre, le bois de la Tranchée, le bois de Saint Sernin qui comprenait le bois de Visigneux, le bois Labre, les Champs Bardot, le bois de Chevroche, les Germenées, le Bas de Chêne, les Crots-Morlots et les Ruaux-Communaux, indivis avec les seigneurs de Montjeu »

Le terrier de 1754 qui modifiait celui de 1535 mentionne comme dépendantes du prieuré les forêts suivantes³ « Au Teurreau, es Crots-Morlots, au Bois Jeannot, au Bois Courant, au Bas de Chêne, au Bois du Champ de Joux, es Germeneys, au Bois de Champ Picard, au Bois de Chevroche, es Champs du Bois Bardot, au Bois Labre, au Bois de Visigneux, au Bois de Prodhun, en La Pissoire, et es Ruaux-Communaux, un bois de haute futaie communément dit Le Grand Bois de Saint Sernin contenant mille et neuf arpents deux tiers e sixième. »

¹ H. Chazelle et A. Dessertenne, *Histoire de Saint Sernin du Bois*, 1984, p.33

² L'Abbé Sébille, Saint Sernin du Bois et son dernier prieur, J.B.A de Salignac Fénelon, Paris 1882, p.83.

³ Id. note 2.

L'exploitation des forêts de Saint Sernin et du Prodhun fait l'objet d'un bref passage dans la « Description générale du Bailliage de Montcenis » de 1766 – 1767. « ...Ceux de Prodhun et de Saint Sernin se débitent pour la forge récemment établie sur l'étang de Mêvrain et pour la verrerie à boire établie à Prodhun...ces bois ont été en général assez négligés. Il s'en fait peu de débit si ce n'est pour le mairrein et sabotage ; la traite en étant fort difficile rapport au mauvais état des chemins »

On ne retrouve que peu de bornes délimitant la forêt ancienne. Quelques unes sont encore visibles le long d'un fossé à l'extrémité de la coupe 48 sur la sommière du Moy, (1) et en bordure de la route allant de Saint Sernin du bois à l'étang de la Noue (2). Ces dernières marquaient les limites de la forêt royale qui a maintenant reculé de deux cent mètres environ.



2



1

La dénomination des parcelles ouvre une brève parenthèse toponymique dans laquelle nous nous bornerons à reprendre quelques indications données par H. Chazelle et A. Dessertenne. Les Crots-Morlots et le Bois Jeannot sont des noms liés

à des patronymes répertoriés dans la recherche des feux de 1475 et dans les terriers successifs de 1535 et 1754. Ajoutons que pour le premier cité, le terme « Crots » évoque également l'idée de cavité. La Pissoire, les Ruaux-Communeaux sont liés à des eaux courantes. D'autres parties de la forêt sont nommées en fonction des essences qu'on y rencontre. Le Bas de Chêne et le Bois des Aigrelets qui tire son appellation du houx nommé « égreule ou aigreule » dans la région .

La forêt à partir du XIXème siècle.

L'aménagement moderne de la forêt date de 1876 et fait suite à un décret qui réorganisait son exploitation. Depuis la révolution qui avait confisqué les biens du prieur, la forêt avait été exploitée en taillis sous futaie. En 1872, un plan d'aménagement de la forêt domaniale de Saint Sernin du Bois fut établi à Autun et une carte dressée mentionne son découpage en parcelles pour une superficie de 461 hectares et 46 ares. En 1876, sa superficie est identique et c'est à cette époque que furent réalisées les deux grandes Sommières parallèles des Germeneys et du Moy. Elles sont orientées Nord – Est Sud -Ouest longues de deux kilomètres environ. A leur création, une convention renouvelable tous les neuf ans et qu'aucune disposition n'a abrogée de nos jours, accordait aux habitants des hameaux du Moy, des Germeneys et du Bas de Chêne l'autorisation d'emprunter ces cheminements pour rejoindre le village de Saint Sernin. La sommière des Germeney qui se termine à la maison du Chancal a été goudronnée en 1987. Celle du Moy est restée dans son aspect d'origine. Ces deux grands axes ont servi de point d'appui à toute un réseau de lignes de coupes disposées orthogonalement et qui sont signalées par un bornage.



Sommière du Moy

Le milieu naturel

La géologie

On trouve en forêt de Saint Sernin deux types de formations géologiques ; le socle ancien composé de roches granitiques et les terrains d'origine sédimentaires. Les granites du primaire, en particulier les leucogranites ou granites à deux micas (environ 295-275MA) correspondent à la fin de la période magmatique du Carbonifère inférieur. On les rencontre tout au long de la gorge du déversoir de l'étang de Saint Sernin dans le secteur boisé. Les affleurements de gneiss, plus rares sont visibles dans la dépression du Bas de Chêne et aux Germeneys.

Les terrains sédimentaires sont les grès du trias (vers 220MA). Ce sont les grès arkose d'Antully issus de l'induration d'une arène granitique et déposés sur le socle hercynien. Ils se présentent aussi sous forme d'importants pierriers résultant de la fragmentation de couches compactes en blocs irréguliers qui sont observables au Bas de Chêne et à Château Gaillard. Dans le secteur de la Pissoire, des dalles de

grès ont révélé des empreintes de reptiles (dinosaures) étudiées par G. Gand et qui ont fait l'objet de plusieurs communications⁴

Données climatiques⁵

Station de référence, Antully (530m).

Température moyenne annuelle : 8,9°c, nombre moyen de jours de gel : 99.

Pluviosité annuelle moyenne 1037mm ce qui la situe dans la fourchette moyenne des données concernant le massif du Morvan.

L'hydrographie

Le massif forestier ne compte guère que quatre ruisseaux aux débits très variables selon les saisons. Ils naissent soit de fontaines (plus de vingt ont été répertoriées), de déversoirs d'étangs ou bien ils drainent les eaux de ruissellement et d'infiltration des parties hautes du plateau.



Fontaine Bayard

⁴ G. Gand, Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, septembre 1974 et Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Creusot, mars 1975

⁵ Données ONF, document de révision d'aménagement forestier 1995 - 2009



Fontaine du chemin de la Bourbière



Fontaine du « Bas de Chêne »

Le ruisseau de la Fouillouse sort de l'étang Grillot situé sur la commune de Marmagne à 526m et coule en limite de la forêt domaniale sur une orientation générale Nord Sud. Il suit la pente rapide de la dépression de Chevroche et se jette dans le Mesvrin sur sa rive droite. Dans ce ruisseau la truite Fario existe en peuplement naturel.



Le ruisseau du Bas de Chêne est alimenté sur sa branche Nord Sud par des eaux de ruissellement et d'infiltration et sur sa branche Ouest Est par des sources et fontaines. Un dénivelé d'environ 70 mètres entre sa naissance et sa réunion avec la branche Nord est à l'origine d'une cascade au débit assez fort en hiver et située à mi-pente entre la Fontaine Ricard et Le Bas de Chêne.



Ruisseau alimentant la cascade du « Bas de Chêne »



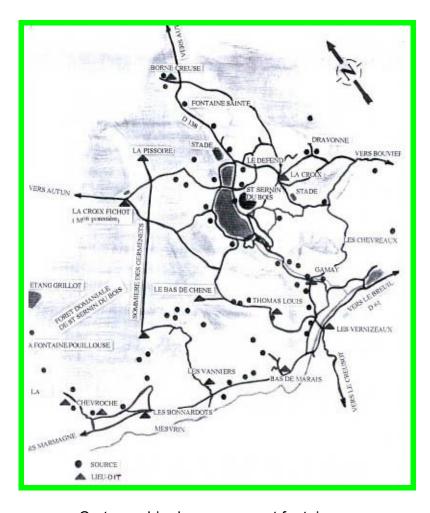
Cascade du « Bas de Chêne. »

Le ruisseau de la Pissoire orienté Nord Ouest Sud Est draine les eaux du bois de Prodhun et forme en période hivernale, au niveau des dalles gréseuses, une cascade sur deux niveaux. Il se perd quelques dizaines de mètres en aval et réapparaît pour alimenter l'étang de la Velle.



Cascade de la « Pissoire. »

Un autre ruisseau orienté Nord Sud reçoit principalement les eaux de la Fontaine Sainte située en forêt au bord de la D 138. Il est grossi en aval de la fontaine par deux petites branches au débit intermittent selon les saisons et qui récoltent les eaux du bois de Prodhun et du bois de la Manche.



Cartographie des sources et fontaines.

Le peuplement, les essences principales



Charme



Chêne pédonculé



Chêne sessile



Merisier



Frable



Aulne



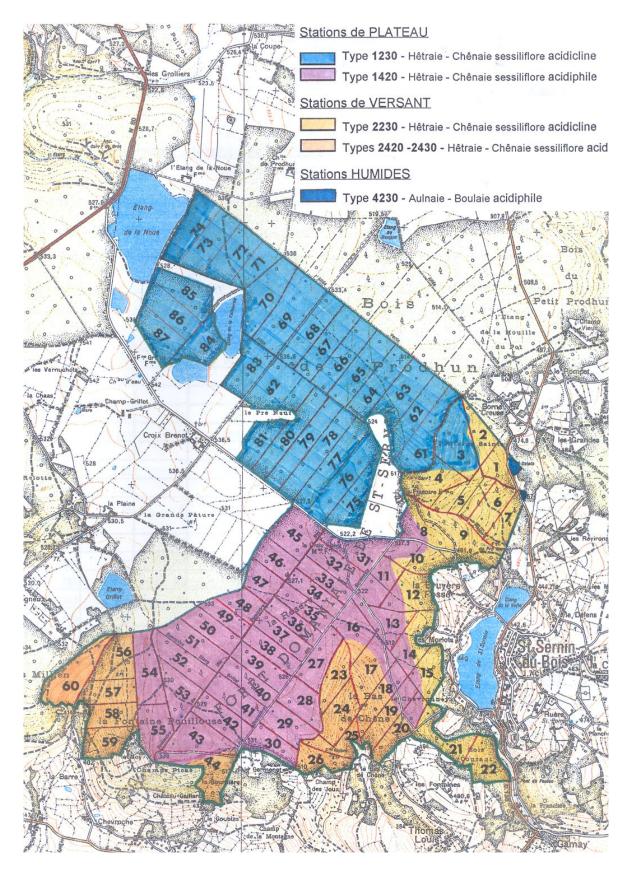
Châtaignier



-lêtre

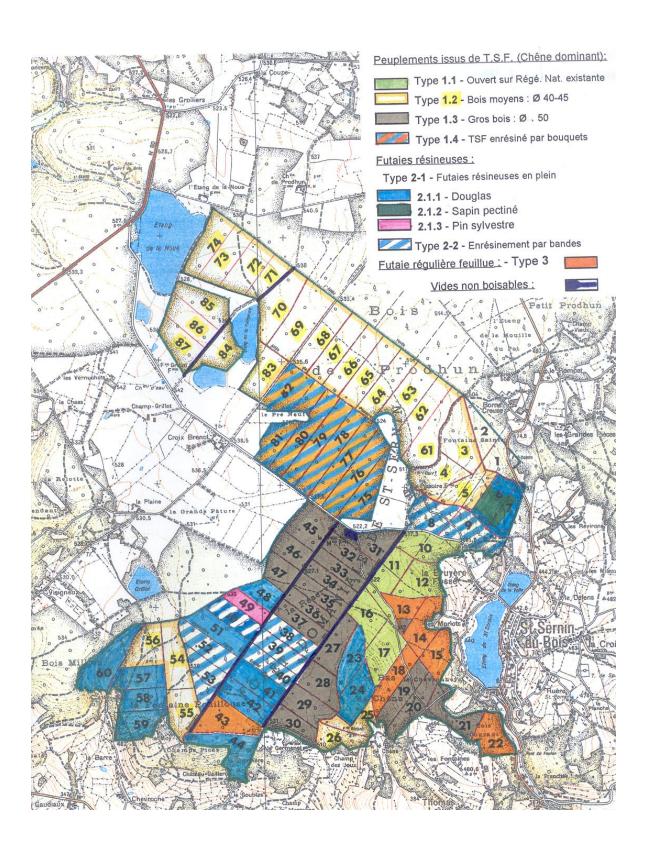
La cartographie des stations⁶ du type station de plateau, montre une série de stations favorables à l'implantation de feuillus tels que le chêne sessile et le hêtre. Le peuplement réel de la forêt se compose également de résineux dont le

⁶ Document ONF



douglas représente le plus fort pourcentage. Quelques feuillus précieux comme les merisiers ou les grands érables sont très peu présents.

Stations types pour les espèces (résineux et feuillus)



Carte de la répartition des espèces

La sylviculture en forêt de St Sernin

1

Taillis sous futaie

2

coupe rase et maintien du feuillu

plantation résineuse

3 6

semis et fourrés mise en régénération

coupes de 5

régénération 70 ans coupe d'amélioration 150 ans semis et fourrés

coupe d'éclaircie

Résineux Feuillus



exemple de coupe d'amélioration en futaie de chêne

Répartition des espèces

Elle s'établit pour les essences principales de la façon suivante.

Feuillus	Chêne	59%
	Hêtre	14%
	Autres	6%
Résineux	Sapin pectiné	2%
	Douglas	16%
	Pins	2%
	Résineux divers	1%

Comportement des essences

Les chênes sessiles et pédonculés (plus rares) donnent des produits de qualité moyenne. Le hêtre ne donne que des produits moyens et le douglas bien adapté livre des produits de bonne qualité. Le frêne peu présent dans la forêt ne doit, selon l'ONF, pas y être développé.

Les dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999 ont été très localisés et d'ampleur réduite. Ce sont essentiellement les résineux qui ont été touchés dans le secteur du Moy et quelques feuillus (chênes) près des Germeneys. Ces dégâts ont été en majeure partie résorbés sur deux ans.

Les fortes chaleurs de l'année 2003 auront en revanche des répercussions à moyen et long terme sur la population des résineux. Certaines espèces dont l'épicéa

semblent fortement menacées et les dommages sur les plantations seront à évaluer sur une durée de 25 à 30 ans.

Faune et flore

Le gibier⁷

Il est essentiellement représenté pour le grand gibier par le chevreuil et le sanglier. On estime actuellement la densité de chevreuil à 6 sujets pour 100 hectares. La population en sangliers tourne autour de 50 à 60 têtes.

Le chevreuil est en augmentation sensible depuis une dizaine d'années. On a à faire à une population saine, exempte pour l'instant de maladie et dont les sujets présentent une belle taille. Le poids moyen des animaux abattus sur la saison de chasse 2004 tourne autour de 25 kg. Le prélèvement est actuellement limité à une tête pour 50 hectares, mais il semble probable que l'ONF au vu de l'augmentation de la population demandera dans les années à venir un quota de tir plus important .



⁷ communication orale de M. Bouillot président de la société de chasse St Hubert de Planoise.

Les sangliers qui font l'objet dans la forêt de Prodhun d'une politique de maintien sont soumis à une gestion très réglementé. Interdiction de tir sur les femelles suitées et limitation à 25% du prélèvement des sujets dont le poids est supérieur à 60 kg.

Le cerf est absent de la forêt domaniale. Il y a pourtant été observé à 3 reprises ces dernières années mais il s'agit d'individus isolés et de passage. Sa présence n'est pas souhaitée en raison des dégâts qu'il pourrait causer aux résineux.

Renards et blaireaux se rencontrent dans la forêt. Les premiers semblent en régression, mais la population de blaireaux est stable et les éboulis gréseux du secteur du Bas de Chêne, sont particulièrement fréquentés par cette espèce.



Photo Daniel Magnien.



Photo Daniel Magnien

Le lièvre est devenu rare dans la forêt. La circulation automobile importante sur la D 138 qui traverse les secteurs boisés de la Borne Creuse, de la Fontaine Sainte et du Bois de la Manche n'est sans doute pas étrangère à la diminution de la population.

La bécasse est présente dans tout le massif forestier et elle est bien observable au moment de la croule à l'extrémité de la Sommière au dessus du hameau du Moy.

L'avifaune

Son peuplement varie avec les différents stades d'évolution de la forêt. On ne rencontrera pas, à l'exception des espèces banales les mêmes représentants selon qu'on se trouve dans des zones de fourrés et buissons, dans le taillis sous futaie ou dans les secteurs de régénération de la futaie.

On pourra voir dans les zones de futaie de chêne et hêtre trois espèces de pics, pic vert, pic épeiche, pic épeichette, plusieurs espèces de mésanges, charbonnière, nonnette, longue queue. La chouette hulotte, la buse variable, l'épervier d'Europe le milan noir, le geai des chênes, le pigeon ramier, la grive draine et le coucou (plus difficile à observer).

Bien que le propos ne soit pas dans cette petite étude consacrée à la forêt de Saint Sernin de dresser un inventaire complet de l'avifaune protégée, Monsieur Marcot agent forestier nous a signalé la présence de quelques espèces assez peu communes dans la région mais pourtant caractéristiques des grands massifs forestiers. L'Autour des palombes rapace très discret y est présent. Le hibou Grand-Duc dont deux couples nidifient dans le secteur des carrières de Marmagne a été

observé ainsi que le Circaëte Jean-le-Blanc vu dans le secteur de l'étang Grillot probablement en période de migration.

Le Pic noir (espèce assez peu commune il y a quelques dizaines d'années) nidifie maintenant dans la forêt.





Autour des palombes

La flore

C'est une flore du type de celle que l'on rencontre dans les forêts froides et humides de moyenne altitude. Le promeneur ne devra donc pas s'attendre à y découvrir des espèces rarissimes. On trouve dans la végétation rase de sous-bois quelques secteurs peu nombreux où se développe la myrtille. Jonquille, muguet, anémone et plusieurs espèces d'orchis sont présents en génération spontanée.

Il faut pourtant signaler en bordure sud de la forêt sur le versant qui domine le Mesvrin, une chênaie pubescente (formation forestière très rare en Saône et Loire) inscrite à l'inventaire des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Ce type de couvert forestier à base de taillis maigre de chêne pubescent est entrecoupé de pelouses calcaires et recèle deux espèces végétales rares pour la région. L'Androsème officinal (*Hypericum androsaeum*) qui atteint ici sa limite orientale de répartition et le Lys martagon (*Lilium martagon*), espèce plutôt rencontrée dans les massifs montagneux.

Une seconde zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF se trouve en limite Sud Est de la forêt dans le vallon de la Fontaine Sainte. Cette zone boisée avec des suintements est favorable à la croissance des sphaignes et de la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale) espèce protégée de la flore bourguignonne.





equisetum hyemale

hypericum androseaum





chêne pubescent

lys martagon

L'exploitation de la forêt⁸



Elle est gérée par l'ONF. Depuis la révolution qui avait confisqué les biens du prieur de Saint Sernin et jusqu'en 1872, la forêt avait été exploitée en taillis sous futaie. En 1876, elle est reconvertie en futaie et, sans raisons majeures on revient en 1888 au taillis sous futaie.

Un document de révision d'aménagement forestier publié tous les 15 ans planifie la gestion et en définit les objectifs principaux. Par arrêté du 16 décembre 1966, la forêt est affectée à la production de résineux à base de douglas. Dix parcelles soit 77 hectares ont été entre 1964 et 1974 plantées en résineux à la densité de 1600 plans/ha pour le douglas et 2500 plans/ha pour les autres espèces.

Le document d'aménagement en exercice (1995 –2009) divise la forêt en deux séries de production de bois d'œuvre feuillu et résineux.

Une première série de 350 ha est traitée en conversion en futaie régulière de chêne (80%), hêtre et divers (20%). Une seconde série de 354 ha est traitée en transformation en futaie régulière de douglas (65%), pin laricio et sylvestre (10%), sapin-épicéa (5%) et feuillus (20%)

⁸ Toutes les données relatives à l'exploitation de la forêt sont tirées du document ONF Révision d'aménagement forestier 1995-2009.

Le reboisement

Pour les futaies résineuses il s'est effectué par plantation d'essences diverses avec un résultat satisfaisant. La surface effectivement enrésinée est de 141 ha.

La conversion en futaie de feuillus entamée au cours du dernier aménagement est réalisée sur 46 ha en plantation de hêtre et engagée sur 40 ha en semis de chêne sous peuplement à l'état de coupes secondaires.

Coupes et abattage

Il est pratiqué deux types de coupes. L'éclaircie sélective qui a pour but de préserver un certain nombre d'arbres désignés en vue de leur croissance future et l'éclaircie systématique qui se pratique sur les résineux. Elle consiste à abattre un layon sur cinq en vue d'une exploitation mécanique.

Le marché du bois

Le bois est une ressource renouvelable. Son utilisation dans le cadre d'une gestion durable permet d'assurer une bonne santé de la forêt.

Une communication des services de l'ONF de janvier 1997 précisait qu'une récolte de 300 à 500 m³ de bois en moyenne correspond à la création d'un emploi dans la filière bois (ouvriers sylviculteur, bûcheron, débardeurs...) Dans les prochaines années, il est prévu de récolter en forêt de Saint Sernin 2420 m³, soit l'équivalent de 5 à 8 emplois . Le cubage annuel (données 2005) produit et commercialisé en forêt de Saint Sernin est de l'ordre de 5 m³ par hectare et par an, ce qui permettrait un cubage théorique de 3500 m³ sans toucher au capital réel de la forêt..

Pour les feuillus, les coupes de bois d'œuvre (chêne et hêtre) sont commercialisées sur pied à des exploitants locaux des régions d'Auxy, Autun, le

Creusot. Il et procédé au martelage par le garde forestier des arbres à abattre. Une saisie générale de ce martelage est effectuée et sert de support à la mise en vente.

Les bois résineux sont exploités en régie dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Le bois de trituration et de feu est commercialisé aux exploitants locaux. Les cessions qui permettent aux particuliers de se procurer du bois de chauffage sont réparties en petits lots laissés à la diligence de l'agent forestier. Elles ne doivent pas dépasser 50 stères.

La forêt domaniale de Saint Sernin du Bois apparaît donc comme une forêt en bonne santé. Elle a été récemment classée en forêt péri-urbaine ce qui pourrait remettre en question une partie de son classement en forêt de production.

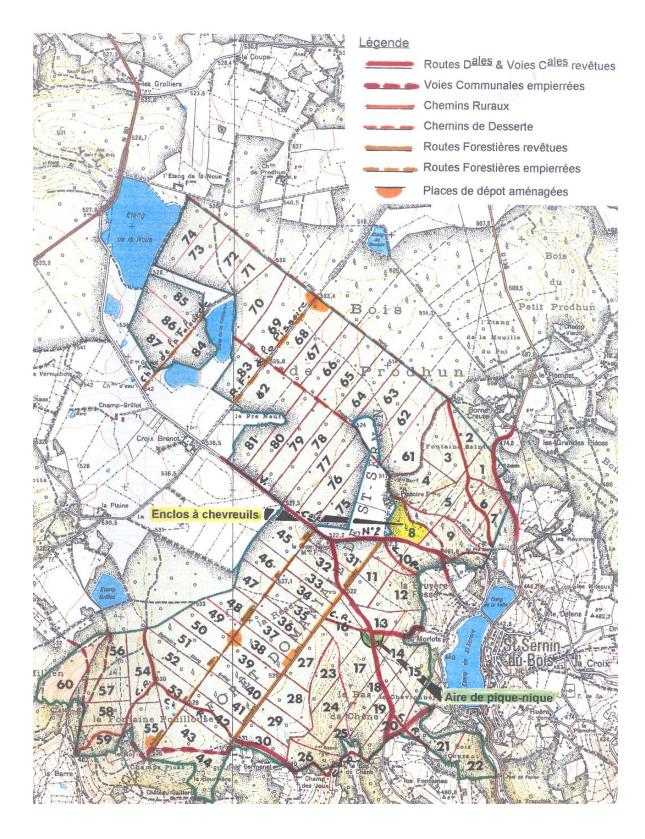
La protection du paysage en particulier aux abords du Village de Saint Sernin et sur l'ensemble des versants qui dominent la vallée du Mesvrin constitue maintenant une des données à prendre en compte pour les interventions futures.

La forêt et la fréquentation touristique

Bien que proche du Creusot, la forêt domaniale ne fait pas l'objet d'une fréquentation excessive. Une carte des principaux axes qui la traversent servira de repère aux randonneurs ou promeneurs. Il faut y ajouter toute une série de circuits de randonnée pédestre , balisés et entretenus par l'Association des amis de Saint Sernin qui en propose la liste et le descriptif dans une petite plaquette « Guide de randonnées, marche et VTT »

Pour autant, il est nécessaire de rappeler qu'on a à faire à un milieu forestier classé forêt domaniale c'est à dire appartenant à l'état et que contrairement à nombre d'idées reçues, tout n'y est pas permis, à commencer par y faire du feu. La forêt n'est pas, loin s'en faut, un lieu où il est possible de s'approvisionner en bois mort. La cueillette des champignons, le ramassage du houx, des jonquilles, ou des myrtilles entrent dans le cadre d'une tolérance qu'il serait stupide de remettre en question par des pratiques irresponsables.

Il est agréable de pouvoir se déplacer dans un milieu naturel riche, propre et entretenu. La préservation de ce biotope, si elle appartient en priorité à l'ONF, ne peut se passer de l'attention que chacun, au cours d'une promenade, voudra bien lui apporter.



Carte des équipements, routes, voies et chemins